

## Conditions d'admission et documents nécessaires à l'inscription

### Conditions d'admission à l'inscription :

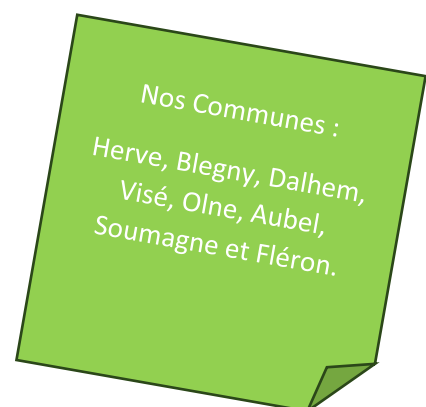
- ✓ Les revenus imposables globalement du ménage ne dépassent pas les plafonds fixés par le Gouvernement Wallon ;
- ✓ Ne pas être propriétaire en Belgique et/ou à l'étranger, ni usufruitier d'un bien immobilier.

### L'encodage de votre dossier nécessite **obligatoirement** la présentation des documents suivants :

- Copie des cartes d'identités de chaque personne majeure ;
- Composition de ménage récente (administration communale ou IBZ) ;
- Dernier contrat de bail ;
- Historique d'adresses (administration communale ou IBZ) ;
- Preuves des revenus (6 derniers mois) ;
- Attestation des allocations familiales ;
- Dernier avertissement extrait de rôle (dans son entièreté) de chaque personne majeure (Myminfinité) ;
- Preuves de paiement des loyers (3 derniers mois) ;
- Preuves des 3 dernières factures eau/gaz/électricité ;
- Attestation de non propriété (Myminfinité).

### Le cas échéant :

- Renon ou mise en vente du bien ;
- Attestation de handicap ;
- Attestation de sans abri ;
- Attestation de grossesse ;
- Attestation de fréquentation scolaire ;
- Jugement de garde d'enfant(s) ;
- Arrêté d'insalubrité du logement.



**ATTENTION !** L'inscription n'est effective qu'après le premier entretien avec notre intervenante sociale.  
Si le dossier est incomplet, vous ne serez pas inscrit.